

COMPTE RENDU SOMMAIRE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 19 janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf janvier à 11 heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. HOUDAILLE Philippe.

Etaient présents : M. HOUDAILLE Philippe, Mme VERBEKE Muriel, M. MONTHILLER Gérard, Mme LEPAGE Hélène, Mme MENARD Elise, Mme NICOUD Armelle, M. HIERNAUX Vincent,

Absents : M. VERBEKE Jean-Pierre donne pouvoir à Mme VERBEKE Muriel, M. VERSET Nicolas, M. LE CLEGUEREC Marc.

Secrétaire de séance : M. HIERNAUX Vincent

- **Le compte rendu de la réunion municipal dernière est approuvé à l'unanimité.**

En préambule de la réunion, monsieur le maire prend la parole pour exprimer ses remerciements sincères à madame Catherine VICQ d'avoir occupé le poste de secrétaire de mairie à Moussy depuis janvier 2008. Il présente à l'assemblée, madame Anne MEUNIER, demeurant à Commeny, la nouvelle secrétaire de mairie qui prendra ses fonctions dans notre belle commune à compter du 1^{er} février 2019 et lui souhaite la bienvenue.

DELIBERATION RELATIVE A LA CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 2EME CLASSE EN RAISON DE LA MISE EN DISPONIBILITE DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE ACTUELLE

Le maire rappelle à l'assemblée,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

La délibération doit préciser :

- Le(s) grade(s) correspondant(s) à l'emploi créé.
- Le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé, s'il s'agit d'un emploi de titulaire créé en application des cinquième et sixième alinéas de l'article 3 de la loi précitée, (emplois ne correspondant pas aux missions susceptibles d'être statutairement dévolues aux fonctionnaires territoriaux, emplois de catégorie A lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services justifient le recours à un agent non titulaire, emplois à temps non complet d'une durée hebdomadaire ne dépassant pas 17 heures 30 ou de secrétaire de mairie quelle que soit la durée du temps de travail dans les communes ou groupements de communes de moins de 1 000 habitants, emplois dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autre autorité territoriale dans les communes de moins de 2 000 habitants ou groupements de communes de moins de 70 000 habitants,

Considérant la nécessité de créer **1'emploi d'adjoint administratif 2ème classe** en raison de la mise en disponibilité de la secrétaire actuelle.

Le Maire propose à l'assemblée,

- **La création de l'emploi de d'adjoint administratif 2ème classe permanent non complet à raison de 7 heures /semaine.**

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du **01/02/2019**

- Filière : administrative
- Cadre d'emploi adjoint administratif

- Grade : adjoint administratif de 2eme classe

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposés. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, article 6411

ADOpte à l'unanimité des membres présents.

FAUT-IL ORGANISER LE « GRAND DEBAT NATIONAL » A MOUSSY ?

Suite aux événements sociaux de ces derniers mois en France, le président de la République a lancé à la mi-janvier un « grand débat national » auprès des français dont les débats peuvent être organisés par les mairies, associations ou tout citoyen qui le souhaitent. Les thèmes de ce débat sont les suivants :

La transition écologique

- Comment se loger ?
- Comment se déplacer ?
- Comment se chauffer ?

Face à l'urgence écologique, des solutions doivent être pensées pour être accessibles à tous.

La fiscalité et les dépenses publiques

- Quels sont les bons prélèvements ?
- Quel est le bon niveau de dépense ?
- Qu'est-ce qu'une fiscalité efficace et compétitive aujourd'hui ?
- Comment la rendre plus simple, plus lisible ?

La démocratie et la citoyenneté

- Comment mieux associer les citoyens à la prise de décision ?
- Comment mieux représenter les sensibilités ?
- Comment répondre aux questions des Français sur l'immigration ?
- Comment mieux vivre ensemble et mener une politique d'intégration plus efficace et plus juste ?

L'organisation de l'Etat et des services publics

Dans un monde qui change, dans une France où les mouvements de populations n'ont jamais été aussi massifs depuis 20 ou 30 ans, il est nécessaire de rendre les administrations et les services publics plus accessibles, plus efficaces et plus transparents.

- Comment organiser la présence de l'État et des services publics sur le territoire national ?
- Comment prendre en compte la révolution numérique dans cette organisation ?
- Comment lutter contre le réflexe de la concentration ?

La mairie a mis en place en décembre dernier un cahier de doléances que les habitants sont venus remplir relativement nombreux.

Dans ce contexte monsieur le maire demande aux membres du conseil municipal si la tenue du débat dans la maison de village serait utile afin que les citoyens puissent débattre des thèmes proposés dans le « grand débat national » ?

Après en avoir débattu, le conseil municipal propose que soit organisée une réunion publique à laquelle les habitants de Moussy seront invités à se prononcer sur la question.

INFORMATIONS DIVERSES

Entrée de village : Suite à la pose de la fibre optique entraînant l'endommagement du talus et la détérioration des bordures, une réunion sur place s'est tenue le vendredi 4 janvier avec la mairie, les services des routes de la DDT et la société SFDE.

- Compte-tenu du caractère urgent de la situation, le Département a mis en place une protection du talus afin de protéger les usagers de la route.
- Concernant les travaux de reprise, il a été demandé à la société les travaux suivants :
 - La reprise des accotements en béton au droit du cimetière,
 - La repose des mâts de signalisation,
 - La création d'un soutènement pour protéger la chambre de tirage située en pied de talus,
 - La dépose et repose des bordures,
 - La reprise de la traversée de chaussée,
 - La réfection à l'identique du mur ou une autre solution technique (par exemple mur béton et parement pierre) mais qui s'intègre bien à l'architecture du site.

Ces travaux ne pourront être entrepris qu'à compter de la validation du procédé par l'Architecte des Bâtiments de France.

Aménagement du « vieux cimetière et de l'enceinte de l'église » : Un devis a été demandé afin que soit chiffré les travaux d'aménagement de ce lieu. Ce projet va faire l'objet de demandes de subventions au PNR et à la préfecture dans le cadre d'une DETR. Les travaux consisteraient à l'engazonnement de la partie de l'ancien cimetière, la mise en conformité de l'accessibilité ainsi que la réalisation d'un chemin piétonnier pour se rendre à l'église.

Sente pour piétons - cimetière : Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a rédigé un courrier à madame la Présidente du Conseil Départemental, pour lui demander une nouvelle fois l'aménagement d'un sentier pour piétons le long de la RD159 jusqu'au cimetière en incluant également l'aménagement des abords de celui-ci, notamment, par la création d'une aire de stationnement.

Aménagement du stationnement rue du moulin-neuf : La DDT a mis au budget 2019 du Département, cette demande d'aménagement et une réponse sera donnée au printemps quand le vote aura eu lieu.

Séance levée à 11 heures 40

Fait à MOUSSY, le 19/01/2019

Le maire,

Philippe Houdaille

